



# DOMANCY PLAN LOCAL D'URBANISME

## 4.2 DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Projet arrêté par délibération en date du :	Projet approuvé par délibération en date du :
23 juin 2020	03 juin 2021

Vincent BIAYS - urbaniste  
101, rue d'Angleterre - 73000 CHAMBERY - Tél. : 06.800.182.51

**Le Droit de Prémption Urbain (DPU) s'applique à l'ensemble  
des zones U du PLU**